

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès  
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 13 décembre 2018

PRESENTATION DU  
RAPPORT  
D'OBSERVATIONS  
DEFINITIVES DE LA  
CHAMBRE  
REGIONALE DES  
COMPTES DANS LE  
CADRE DU  
CONTROLE DE LA  
GESTION DE L'ARC  
SYNDICAT MIXTE  
ET DU POLE  
METROPOLITAIN

N° CS2018-42

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 43  
Nombre de délégués  
Présents : 22  
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2018

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. CLAUDE MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD – M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Guillaume MATHELIER – M. Denis MAIRE –

**Mme Muriel BENIER – M. Etienne CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – M. Louis FAVRE**

## **PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DANS LE CADRE DU CONTROLE DE LA GESTION L'ARC SYNDICAT MIXTE ET DU POLE METROPOLITAIN**

La chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de l'ARC Syndicat mixte pour la période 2010-2017, notifié par courrier en date du 28 juillet 2017. La CRC a élargi le périmètre du contrôle en intégrant la gestion du Pôle métropolitain et les conditions de la transformation de l'ARC en Pôle métropolitain.

Le contrôle a été mené en deux temps : une phase inquisitoriale menée d'août 2017 à mai 2018, puis une phase contradictoire menée de juin 2018 à novembre 2018. Le rapport d'observations définitives a été communiqué le 15 novembre au Président en exercice et aux anciens Présidents de la période sous contrôle.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, il fait l'objet d'une communication au sein de l'Assemblée délibérante du Pôle métropolitain, lors du Comité syndical de ce jeudi 13 décembre.

Le rapport de la CRC comporte un important volet descriptif (histoire, enjeux et mécanismes de la coopération transfrontalière) et ses conclusions portent essentiellement sur des recommandations en matière d'exécution et de programmation budgétaire et de meilleur contrôle de gestion, en lien direct avec la progression de l'activité de l'ARC Syndicat mixte et des ambitions affichées par le Pôle métropolitain du Genevois français.

Dans sa synthèse, le rapport pointe essentiellement la sous-consommation des ressources budgétaires, expliquées par les difficultés inhérentes au montage de projets multipartenariaux et transfrontaliers.

Au-delà des taux de réalisation des budgets, la Chambre Régionale des Comptes préconise de renforcer les outils de pilotage et de programmation des dépenses de fonctionnement.

Les observations de la CRC ont d'ores et déjà permis d'améliorer le fonctionnement interne de la collectivité et de renforcer les outils et procédures pour garantir l'efficacité de son action. Conformément aux préconisations de la CRC, plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées : renforcement de la communication budgétaire (avec notamment la production du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2018, la réalisation d'une page d'information budgétaire sur notre site internet) ; acquisition et déploiement d'un logiciel comptable plus élaboré ; adoption par le Comité syndical d'un seuil d'amortissement ; adoption par le Comité syndical d'une Charte d'utilisation du matériel de téléphonie, informatique et numérique ; rédaction d'un guide de procédure formalisé...

La collectivité doit encore mener des réflexions sur la précision de la présentation par nature et par fonction des comptes, des engagements hors bilan et des subventions aux tiers, la définition d'une politique en matière d'avancement de carrières de ses agents. Ces éléments sont bien identifiés et sont d'ores et déjà inscrits au programme de travail du Pôle métropolitain. Les efforts seront donc maintenus pour traduire progressivement les différentes recommandations formulées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes annexé à la présente délibération

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

**20 DEC. 2018**

Publié ou notifié le

**20 DEC. 2018**

Le Président,  
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID : 074-200075372-20181213-CS2018\_42-DE